Formation Capforma

CCI VAR

Traiter la paie

CCE - Certificat de Compétences en Entreprise - Eligible au CPF

Gestion - Comptabilité

DURÉE

42 heures soit 6jours

TARIFS

Inter entreprises : 1 890 € net de TVA (hors CCE) - passage certification : 500 €
Intra entreprises : nous contacter

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Partenaires

Objectifs

Connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et au contrôle de la paie simple et plus complexe.

Lien vers le Compte Personnel de Formation :

Détails de la fiche de formation | Mon compte formation

CCE | CCI - Chambre de commerce et d'industrie (www.cci.fr)

Programme

Traitement des variables de paie et constitution du salaire brut :

- Règlementation générale et comparatif Légal/Conventionnel.
- Définition de la mensualisation.
- Définition et calcul des éléments accessoires du brut : Heures supplémentaires, heures complémentaires, Avantages en nature, primes et indemnités soumises, absences (diverses, maladie, maternité, accident de travail).

Etablissement des cotisations sociales :

- Règlementation générale et comparatif Légal/Conventionnel.
- Définition de la mensualisation.
- Définition et calcul des éléments accessoires du brut : Heures supplémentaires, heures complémentaires, Avantages en nature, primes et indemnités soumises, absences (diverses, maladie, maternité, accident de travail).

Traitement des éléments constitutifs du salaire net :

- Définition des frais professionnels, des titres-restaurants
- Calcul de la saisie sur salaire
- Définition des primes et indemnités non soumises
- Distinction acompte et avance
- Calcul du prélèvement à la source

Contrôle du bulletin

- Réintégration des excédents fiscaux et sociaux
- Pointage des bases et taux

Moyens et méthodes pédagogiques

- Apports théoriques, cas pratiques
- Démarches déductives et inductives
- Mises en situations
- Individualisation de la formation

Evaluation

- CCE Traiter la paie - Code RS 5369 - Certificateur CCI France - Date enregistrement au RS le 17/03/2021
  Le Certificat de Compétences en Entreprise est accessible à toute personne pouvant démontrer qu'elle exerce ou a exercé une mission effective liée au CCE concerné en milieu professionnel et/ou extraprofessionnel.
- Attestation de formation